



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (comité permanent) DE L'AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE

Réunion du 16 novembre 2022

Compte rendu

Le comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Nantes-Atlantique s'est réuni le 16 novembre 2022 sous la présidence de M. OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

La liste des participants est annexée au présent compte-rendu.

M. OTHEGUY vérifie le quorum puis ouvre la séance à 14 h 15. Il remercie les membres de la commission consultative pour leur mobilisation dans des délais relativement contraints même si réglementaires, le 4 novembre. Ce comité restreint comprend sept membres par collège. Sa vocation est de préparer l'examen des dossiers techniques susceptibles d'être présentés à la CCE. Deux dossiers sont proposés aujourd'hui : un retour sur l'expérimentation du virage de la Chevrolière et le bilan du plan de prévention du bruit dans l'environnement 2020-2024. En l'absence de demande de parole liminaire, il propose de débiter l'ordre du jour.

1. Expérimentation virage de la Chevrolière : Constitution d'un groupe de travail en vue de construire un bilan partagé

Concernant le virage de la Chevrolière, M. OTHEGUY rappelle qu'à l'issue de la consultation publique préalable qui avait eu lieu au moment du réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique, l'État s'était engagé à examiner les trajectoires de décollage face au sud pour éviter le survol de la commune, qui porte 79 % des survols. Cet engagement a été inscrit au numéro 17 bis. M. OTHEGUY indique au passage qu'un comité de suivi des engagements de l'État sera organisé avant la fin de l'année. Le projet de réduction des nuisances sonores sur la commune a été présenté en CCE le 13 octobre 2021. Les membres de la commission avaient voté favorablement le 10 mars 2022. Conformément aux dispositions de l'article R561-80 du Code de l'environnement, les maires de cinq communes dont Geneston et St Philbert ont été invités à participer aux différentes réunions, sans voix délibérative. L'expérimentation a eu lieu du 8 septembre au 8 novembre, permettant d'évaluer les impacts des modifications du virage. Deux stations de mesure ont été rajoutées sur Saint Philbert de Grand Lieu. Un point d'étape a été présenté en réunion publique le 19 octobre. M. OTHEGUY a proposé à cette occasion de créer un groupe de travail pour aborder les suites à engager après cette expérimentation, afin de permettre à la CCE de faire un bilan.

Il est proposé d'associer à ce groupe les maires et les représentants des collectivités concernées, qui ne sont pas membres de la CCE. Cela nécessite une décision de la CCE. Il est proposé que ce groupe de travail puisse émettre un avis sur la suite de la procédure. M. OTHEGUY propose la composition suivante : les maires de la Chevrolière, Saint Philbert de Grand Lieu, Saint-Colomban, Geneston, les représentants des populations concernées et des compagnies aériennes. Manifestement, certains sujets techniques devront être abordés et M. OTHEGUY propose que la DSAC, la DDTM, le SNA participent également à ces échanges. Le pilotage de ce groupe devrait être assuré par Messieurs

DEMARET et JURDY. M. OTHEGUY passe la parole à Messieurs DEMARET et RICQ pour apporter des compléments avant d'ouvrir le débat.

M. DEMARET confirme que l'expérimentation s'est déroulée pendant deux mois. Un premier constat liminaire a été fait les premières semaines, celui que les premières trajectoires ne semblaient pas conformes à la modélisation présentée. Dans ce cadre, la DSAC a été amenée à rencontrer un collectif d'habitants de Saint Philbert de Grand Lieu et deux stations de mesure supplémentaires ont été rajoutées sur cette commune pour avoir une vision plus complète de la réalité des trajectoires. L'expérimentation s'est terminée le 8 novembre et une analyse est en cours par la mission environnement de la direction des services de la navigation aérienne. Le groupe de travail proposé sera amené à partager les constats de cette analyse et à proposer des axes d'évolution éventuels. À l'issue de ce groupe de travail, la DSAC reviendra vers la CCE pour présenter le bilan de l'expérimentation enrichi des réflexions du groupe de travail.

M. RICQ pense que ce groupe de travail est important pour partager avec l'ensemble des communes et des collectifs de riverains les résultats de l'expérimentation, comparer avec les simulations initiales, et présenter les suites envisagées.

M. OTHEGUY ouvre les échanges.

M. FERREIRA rappelle que l'expérimentation était originellement basée sur un cadrage purement théorique, à l'image de l'ensemble des projections faites jusqu'à présent. Cela a l'avantage de souligner la vertu de réaliser des mesures pratiques sur les territoires. Aussi, les communes pourraient enfin faire l'objet d'une expérimentation ayant du sens, notamment via la mesure 17 ter. Par ailleurs, M. FERREIRA en déduit qu'on pourra déterminer les membres qui doivent participer au groupe de travail, notamment pour analyser concrètement l'écart entre l'expérimentation et la perception sur le terrain, sans se limiter à la démarche initiale, peut-être incomprise dans certaines communes. Il se demande si la vocation de ce groupe de travail est bien de proposer une suite à l'expérimentation et de porter une argumentation décisive dans la perspective de l'avis de la CCE, qui n'est malgré tout que consultatif.

Pour M. OTHEGUY, il s'agit simplement de faire un bilan, partagé par tous, de l'expérimentation sur la base des éléments mesurés et d'en tirer une position de la CCE et de proposer d'éventuelles pistes d'amélioration pour la Chevrolière.

M. FERREIRA précise sa question : s'agit-il de trouver un consensus ou la décision sera-t-elle ouverte ? Il fait référence en cela aux conclusions de la concertation de 2019, qui avaient posé, à défaut de consensus, que l'État déciderait.

Pour M. OTHEGUY, il s'agit bien de rechercher une position de la CCE, conformément aux textes. Une commission ne peut pas statuer ultra-petita. Son champ de compétence est défini par les textes, elle est censée émettre des avis, des propositions, des analyses. En ayant travaillé sur l'expérimentation, la CCE est donc fondée à donner son avis sur les résultats.

M. FETIVEAU acte que la création de ce groupe de travail permettra aux élus, aux concitoyens concernés de s'exprimer. Il rappelle que la maire de Geneston est à l'origine de la demande d'une expérimentation sur la modification du virage. Il insiste pour qu'elle soit associée à ce groupe de travail. En tant que vice-président en charge de l'urbanisme sur Grand Lieu communauté et en tant que conseiller départemental, il souhaite également être intégré dans ce groupe de travail, notamment pour intervenir avec plus de pertinence ensuite à la CCE.

M. OTHEGUY note les deux candidatures, mais ajoute que c'est au CP de prendre cette décision de la composition du groupe de travail.

M. LEFÈVRE souhaite connaître le programme, les délais, les modalités de travail de ce groupe de travail. Il souhaite également connaître les modalités de la communication des résultats de l'expérimentation et comment les membres du groupe de travail pourront disposer de ces éléments.

Concernant les délais, M. OTHEGUY indique que la prochaine CCE est le 8 décembre, soit un délai un peu court pour mettre en place le groupe de travail. Aussi, il propose que le groupe de travail

fonctionne de sa création jusqu'à la CCE suivante, début 2023. Les conclusions de l'expérimentation seront présentées précisément à ce groupe de travail, de telle manière à ce qu'il puisse s'approprier toute l'analyse. Cela explique la nécessité d'y avoir des représentants des compagnies aériennes, notamment pour leur expertise technique. Ensuite, les résultats seront également présentés aux différentes collectivités concernées. Il est normal que le groupe de travail ait la primeur de tous ces éléments, puisqu'il devra par suite proposer à la CCE d'avoir un avis sur le sujet.

M. LEFÈVRE jusqu'il y a une différence entre une présentation des résultats et une mise à disposition des résultats. [inaudible]

Selon M. DEMARET, le groupe de travail disposera des éléments qu'on lui fournira au préalable. Le but est d'avoir des échanges les plus utiles possibles. Il aura des éléments de bilan établis par les services de la navigation aérienne sous l'égide de la mission environnement, dont c'est précisément le métier. Il pourra s'approprier ces éléments, les analyser pour formuler le cas échéant des possibilités d'évolution. Tout cela sera soumis à l'avis de la CCE.

M. BOBLIN juge très favorablement la mise en place de ce groupe de travail. Il rappelle qu'un collectif d'habitants s'est constitué, quelque peu opposé à l'expérimentation. Pour autant, d'autres habitants en voient tous les bienfaits. Aussi, il pense important que la composition de ce groupe de travail intègre des habitants du collectif et d'autres bénéficiant de l'expérimentation, pour que les populations puissent échanger sur les enjeux du dossier.

M. GARREAU avait soutenu ce projet d'expérimentation à l'origine et est intéressé par le partage de ses conclusions. La DGAC a déjà eu l'occasion de poser cette problématique notamment dans une commission du pôle sud-ouest de Nantes métropole. Il constate que certaines inquiétudes se font jour aujourd'hui. Il est important de partager les conclusions de l'expérimentation, car il est convaincu que les améliorations pour le virage de la Chevrolière seront tout à fait pertinentes pour les autres virages vers l'ouest.

M. FERREIRA confirme que le COCETA souhaite y participer. Même s'il s'agit d'un sujet lourdement technique, sa perception est importante pour éclairer les débats. Il rappelle que le COCETA a exprimé un avis sur la partialité de la DGAC sur ce type d'expérimentation, même si cette dernière prétend qu'il n'y a aucun impact. Intégrer des intervenants autres que des parties prenantes pour apporter une neutralité sur les débats serait certainement une bonne chose.

Ugo BESSIÈRE, Jean-Claude LEMASSON et Mary SOYER rejoignent la séance à 14 h 25.

M. LEMASSON indique que la commune de Saint-Aignan Grandlieu est attentive aux évolutions potentielles, technologiques au regard des trajectoires qu'elle subit, à la fois à l'est et à l'ouest. À ce titre, modifier le point de virage a des conséquences sur son territoire, notamment sur le ressenti des habitants. Aussi, il demande à intégrer le groupe de travail, dont il comprend le fort intérêt. Concernant le groupe de travail précédent pour préparer le PPBE, ses préconisations n'avaient pas été retenues dans leur grande majorité. Néanmoins, cela a permis un débat et une évolution éventuelle du futur PPBE. Il estime qu'il faut profiter de cette occasion pour constituer ce groupe et réfléchir ensemble, avec des membres externes et internes à la CCE, avec des tiers experts, tant en matière environnementale qu'en matière technique. Il espère que la même procédure sera respectée pour le futur virage de Bouaye, qui méritera d'être mieux anticipée, organisée et communiquée, en particulier au regard des écarts constatés aujourd'hui sur les hypothèses de trajectoires de la Chevrolière.

M. BESSIERE propose la candidature de Monsieur HERVOCHON, qu'il supplée aujourd'hui, au titre du département de Loire-Atlantique.

M. LEFÈVRE précise que l'association qu'il représente souhaite également faire partie de ce groupe.

M. LORTAT-JACOB précise également son intérêt pour participer à ce groupe de travail, puisqu'il lui paraît essentiel que Aéroport du Grand Ouest puisse partager des données très factuelles dans le cadre de cette expérimentation. Il est par ailleurs très sensible au fait que le groupe de travail sera amené à faire des propositions pour améliorer ou amender cette expérimentation. Il rejoint enfin l'idée que ce groupe de travail pourrait être réitéré ultérieurement pour travailler en amont sur les autres expérimentations qui pourraient être réalisées.

Clément LE RESTE rejoint la séance à 14 h 40.

M. FERREIRA se réjouit de cet élan de coopération dont font preuve notamment les compagnies aériennes, mais pense qu'il est essentiel de pouvoir accéder aux données brutes. Il insiste sur cette idée de pouvoir parler de la même chose, sans qu'on lui présente des indicateurs ou des moyennes sur les relevés de bruit. Il pense également aux historiques de trafic et aux plans de vol. Il s'agit de pouvoir comparer et de travailler ensemble sur une vision un peu différente. Il appelle à plus d'ambition sur le projet qu'une simple vue réglementaire. Il renouvelle donc une nouvelle fois son souhait d'avoir accès de manière générale aux données brutes des relevés de bruit, des trafics et des vols.

M. OTHEGUY ne voit pas d'autres demandes d'intervention. Avant de s'accorder sur la composition du groupe de travail, il lui revient de soumettre à la décision du CP-CCE le principe de la constitution de ce groupe de travail. Il a cru comprendre qu'il y avait un consensus sur ce point. Il considère donc qu'il est acté. Concernant sa composition, plusieurs candidatures se sont fait jour en plus de la composition initialement définie, comprenant les maires de la Chevrolière, Saint Philibert de Grand Lieu, Geneston, Saint-Colomban.

M. DEMARET relève les candidatures de Monsieur FETIVEAU, Monsieur LEMASSON, Monsieur HERVOCHON.

M. OTHEGUY demande que pour les représentants des populations et des collectifs, des candidats se signalent. Il signale néanmoins qu'il ne faut pas trop de personnes pour que le groupe de travail fonctionne correctement. Au départ, l'idée était de rassembler cinq personnes. Une ou deux en plus ne posera pas de problème, mais il ne faudra pas aller beaucoup plus loin. Il faut également des représentants d'opérateurs ou de structures concernés, d'associations.

M. BERNARDET se porte candidat.

M. OTHEGUY n'a pas d'avis de principe sur la présence d'un tiers, mais il s'agit de pouvoir identifier de manière consensuelle. L'idée est d'avoir un tiers expert et impartial, par nature extérieur à la CCE et aux populations et structures concernées. Sur l'idée d'une telle composition, qui ne devra pas dépasser 25 membres, il soumet ce principe à l'approbation. Il ne voit pas d'opposition. Concernant la méthodologie et l'animation de ce groupe, il laisse la parole à Monsieur DEMARET.

À ce stade, M. DEMARET précise que les éléments de bilan seront mis à la disposition des membres de ce groupe. Dans la mesure où aucune analyse n'a encore été partagée, il lui paraît souhaitable pour le moment de ne diffuser les éléments qu'aux membres du groupe de travail, sans diffusion extérieure. Un travail en séance pourra être réalisé avant de déterminer les suites à donner, dans l'objectif de tout mettre sur la table. Par ailleurs, concernant les données brutes, M. DEMARET ajoute que les éléments produits sont les relevés bruts des stations de mesure tels qu'ils ont été constatés.

M. FERREIRA en prend note.

En complément et sous réserve de l'obtention rapide des noms pour composer ce groupe de travail, M. JURDY indique que l'ambition initiale était de démarrer rapidement les travaux. Une réunion peut d'ores et déjà être imaginée dans la première quinzaine de décembre, si la composition est finalisée rapidement. L'idée est de pouvoir retourner vers la CP-CCE rapidement puis la CCE en début d'année 2023, pour la suite de l'expérimentation.

M. OTHEGUY confirme qu'un CP-CCE sera organisé avant la CCE, pour avoir des retours sur le groupe de travail avant la plénière.

Concernant la confidentialité des éléments, M. LEFÈVRE rappelle qu'en tant que représentant d'une association, il doit lui rendre compte des informations qu'il obtient en instance. Aussi, il aimerait pouvoir échanger avec certains membres de son association, pour déterminer une position préalable au vote en CCE. Évidemment, il ne s'agit pas d'organiser une conférence de presse, mais bien de pouvoir échanger avec un certain nombre de membres de son association.

M. OTHEGUY n'a pas de problème sur le fait d'informer les associations représentées. Il s'agit simplement de ne pas faire de la communication publique, éventuellement polémique, avant que la CCE ait pu émettre un avis sereinement et en fonction des éléments dont elle aura disposé.

M. LEFÈVRE confirme que ce n'est pas le souhait de son association de créer une polémique avec les données dont elle pourrait disposer.

M. OTHEGUY confirme qu'il s'agit d'une précaution pour ne pas vider de sa substance le travail du groupe de travail en le plaçant dans un débat public qui le dépasserait et limiterait son autonomie de réflexion.

En termes purement logistiques, M. FERREIRA souhaite connaître les modalités horaires d'organisation de ce groupe de travail, notamment pour permettre aux personnes en activité d'y participer.

M. OTHEGUY confirme qu'on essaiera de trouver une solution pratique pour tout le monde.

→ Le principe de la création de ce groupe de travail, la composition proposée, les candidatures des élus et des représentants des populations concernés et des compagnies aériennes sont approuvés à l'unanimité.

2. Plan de prévention du bruit dans l'environnement : Bilan mi-parcours du PPBE 2020-2024

M. OTHEGUY en vient au second point de l'ordre du jour, un retour à mi-parcours sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2020-2024. Il rappelle que ce PPBE a été approuvé et signé par le Préfet le 21 septembre 2021. Il avait fait l'objet d'un avis défavorable de la CCE le 26 février 2021, avec 19 voix défavorables, 10 voix favorables et 1 abstention. Des amendements avaient été proposés par les collectivités, dont le collège des associations. L'État s'était engagé à réaliser un bilan intermédiaire exhaustif de l'état d'avancement des actions incluses dans le plan en 2022. Un bilan provisoire sera présenté à la CCE. Le CP devant préparer les travaux de la CCE, il est proposé de pouvoir constituer un groupe de travail pour analyser le bilan du PPBE et préparer l'avis de la CCE. La composition de ce groupe de travail pourrait être respectueuse des trois collèges.

M. FERREIRA rappelle que le COCETA a déjà fait tout un travail d'évaluation des différents engagements, qu'il exprimera dans le cadre de la CCE. Aussi, la préparation d'une évaluation et d'un bilan en CP-CCE n'aura pas grande valeur pour lui, car le COCETA exprimera son point de vue en CCE. Il ne comprend pas l'objectif de ce groupe de travail, puisque de toute façon, le consensus ne pourra pas se faire jour.

Selon M. OTHEGUY, un groupe de travail peut très bien conduire à constater qu'il n'y a pas de consensus. Mais au moins, il aura pu examiner les éléments factuellement et dans un espace moins contraint que celui de la CCE, où les membres sont nombreux. Même si le COCETA a son avis, il n'a pas le monopole des avis sur le PPBE. D'autres structures ont sans doute des avis différents et il n'est pas inintéressant d'avoir un temps de préparation et d'analyse, et avec une liberté de ton impossible dans le cadre d'une instance plus grande. M. OTHEGUY rajoute cependant qu'il ne s'agit que d'une proposition.

M. LEMASSON constate que la prochaine CCE aura lieu très prochainement, le 8 décembre. Il souhaite savoir si cela sous-entend que la présentation du bilan sera reportée à une CCE future.

M. OTHEGUY indique que la proposition est la suivante : créer un groupe de travail et reporter l'examen à la CCE suivante, ou examiner le bilan le 8 décembre sans groupe de travail.

M. LEMASSON est assez partisan de mettre en place le groupe de travail, notamment si les trois collèges sont représentés. Ce sera l'occasion d'argumenter sur les attendus, au regard des différents travaux préparatoires peu collectifs. Cela permettra également d'apporter des éclairages plus argumentés vis-à-vis des membres de la CCE qui ne participent pas au CP-CCE. Il préfère utiliser tous les outils à disposition. À ce titre, il indique que Sandra IMPÉRIALE et lui-même souhaitent faire partie de ce groupe de travail.

M. RAVIER glisse que l'Atelier Citoyen avait fait partie du groupe de travail préparatoire sur le premier PPBE. Il pense que c'est une bonne idée d'organiser un groupe de travail pour l'analyse du bilan mi-parcours. Il souhaite en faire partie.

M. JOUBIOUX précise que Madame VEYRAC souhaite en faire partie également.

Concernant la prochaine réunion de suivi des engagements de l'État, M. FERREIRA souhaite savoir si elle intégrera le bilan du PPBE proposé ce jour. Puisque les intitulés de la synthèse des actions PPBE parlent par exemple de l'engagement volontaire des compagnies aériennes, de la politique tarifaire, etc.

M. DEMARET répond que le PPBE en tant que tel est une démarche prévue au niveau communautaire. Les PPBE ont vocation à exister sur l'ensemble des plateformes, et au-delà même des questions d'aéroport. Même si ce PPBE n'est pas un des 31 engagements de l'État, il rassemble un certain nombre d'actions, dont certains desdits engagements.

M. FERREIRA comprend ~~tout de même~~ que certaines des actions PPBE croisent des engagements de l'État.

Pour M. OTHEGUY, c'est logique.

M. FERREIRA en déduit qu'il faudra être vigilant à ne pas mélanger les genres. Il en comprend que le travail du PPBE est un exercice à part du suivi des engagements. Ce qui explique une temporalité différente.

M. OTHEGUY confirme. Le comité de suivi des engagements de l'État est annuel. Il y est question de revenir sur ce qui est fait ou non relativement aux engagements de l'État.

M. BESSIERE soumet la candidature de Monsieur HERVOCHON à ce groupe de travail.

M. PINEAU souhaite également y participer.

M. BOBLIN souhaiterait pouvoir en faire partie, avec un titulaire et un suppléant si c'est possible.

M. BIDET indique que Monsieur OTTEN est lui-même se portent candidats.

M. LEFÈVRE dit que l'ACSAN souhaite également faire partie de ce groupe.

M. OTHEGUY en déduit que c'est quasiment la composition de la commission permanente.

M. FERREIRA réitère donc sa question sur l'intérêt de ce groupe de travail.

Pour M. OTHEGUY, cela signifie surtout que la commission permanente, sous la forme de ce groupe de travail, pourra se réunir pour travailler de manière différente.

M. LECHNER rappelle que l'objectif du comité permanent est de préparer la matière technique pour le compte de la CCE. Cela concerne des sujets à connotation technique importante. Le but est de partager les données techniques entre tous les participants, d'une façon collégiale. Cela a donc une certaine vertu pédagogique également. Néanmoins, il ne faut pas donner plus d'importance que cela au GT, qui a simplement pour but de préparer le travail de la CCE à suivre.

M. OTHEGUY en conclut que les membres du comité permanent souhaitent former un groupe de travail. Si cela convient, les travaux de ce groupe de travail seront engagés prochainement.

M. LEMASSON constate qu'il n'y a pas de représentant métropolitain aujourd'hui. Il sera intéressant de solliciter Messieurs ROUSSEL et AFFILE et leurs suppléants pour savoir qui peut être présent.

Concernant les questions de développement durable, M. DEMARET indique que la DSAC a une division technique spécialisée sur le sujet, qui assurera donc l'animation de ce groupe.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, M. OTHEGUY informe l'auditoire qu'une CCAR sera organisée fin novembre pour statuer sur l'autorisation de travaux pour 46 bénéficiaires de l'aide à l'insonorisation. Les documents seront disponibles avant la fin de la semaine pour les membres de la CCAR. Il clôt la réunion.

La séance est levée à 15 h 05.

Le président,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY